

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250304-2025_034_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITÉ (4.2)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **21 février 2025**

Date d'affichage de la convocation : **21 février 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1° et L.332-23 2°,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, la délibération devant mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération l'autorité territoriale est habilitée à recruter,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins des services voirie et espaces verts durant la saison estivale il y aurait lieu de créer :

- deux emplois à temps complet d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;
- deux emplois à temps complet d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer quatre emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de six mois répartis de la façon suivante :
 - deux emplois à temps complet d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;
 - deux emplois à temps complet d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures,
- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le 8^e échelon du grade d'adjoint technique, selon l'expérience de l'agent recruté,
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.



La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.